

## UNE CITÉ QUI SE CONSTRUIT : LE XIV<sup>e</sup> SIÈCLE

Au sens propre comme au sens figuré, le XIV<sup>e</sup> siècle semble bien avoir été un siècle bâtisseur. L'an 1300 marqua l'autonomie administrative d'Aubagne. Son seigneur, *Bertrand II des Baux vieux et malade, assailli de toute part par des procès ruineux et des créanciers exigeants qu'il ne pouvait satisfaire parce que la plus grande partie de ses fiefs était hypothéquée, se décida enfin à accorder à la communauté d'Aubagne certaines franchises qu'elle réclamait en vain depuis longtemps.*

Ces libertés, dont quelques lignes sont reproduites dans l'encadré suivant, étaient consignées dans un Livre vert. Le seigneur, son représentant et le juge devaient jurer sur ce Livre vert, sur le "*planum Castelli*", de respecter les franchises et coutumes de la ville, en présence des syndics formant le conseil communal, de dix hommes probes de la commune et du peuple. Le conseil communal, dont les membres étaient choisis parmi les habitants les plus instruits et les plus honorables, avait pour charge selon Jean-Louis Barthélemy *de s'occuper de la police de la ville et de ses procès, de la conservation des récoltes, de l'état des chemins trop négligés par les seigneurs qui percevaient pourtant un droit de péage. Ils avaient aussi la surveillance des affaires du culte, de la santé publique, des eaux et fontaines, de l'horloge, des moulins, fours, etc...* Son siège prit place au milieu des bâtiments représentatifs du pouvoir, entre l'église, le château seigneurial et le four banal.

### **Extraits du texte des franchises, adopté en 1300 :**

*Le Comte et ses successeurs ne pourront jamais forcer la communauté ou l'un de ses habitants à lui servir de caution et à lui prêter de l'argent pour quelque cause que ce soit, à moins que l'un des seigneurs d'Aubagne fut fait prisonnier (...).*

*Le Comte et ses successeurs ou les gens de leur maison ne pourront exiger de la communauté et des particuliers de la paille, du foin, ni herbages, gerbes, poules, poulets et autres biens, meubles et immeubles, sans en payer la valeur. (...) Néanmoins, les habitants seront tenus de donner, seulement à l'époque des moissons, la paille nécessaire à la maison du Comte et de ses successeurs ; la quantité à fournir sera réglée par le baile et l'un des syndics de manière à ne nuire en rien aux besoins du Comte et aux intérêts des habitants.*

*Toute personne habitant à Aubagne ou venant s'y établir et y faisant feu, payera annuellement au Comte et à ses successeurs, le jour de Noël, 12 deniers de menus royaux ou leur valeur. (...)*

*Le Comte ou ses successeurs ne pourront prendre en gage les armes et les bêtes de labour des hommes d'Aubagne, et ces derniers ne pourront dans aucun cas les engager, sous peine d'une amende de cinq sous.*

*Le Comte ou ses successeurs ne pourront obliger les habitants à fournir à lui et à sa maison des lits, draps et meubles, ni à recevoir des étrangers et leurs bêtes que dans les cas suivants : si une fille du comte vient à se marier (...), s'ils avaient à recevoir l'Empereur, le Roi ou un de leur fils (...) le Comte actuel, sa femme ou leurs successeurs venant passer à Aubagne les fêtes de Noël, Pâques, Pentecôte et l'Assomption. (...)*

*Il est défendu au Comte et à ses successeurs de se servir d'un animal quelconque des habitants pour son usage personnel à moins que le propriétaire le leur offre. (...)*

*Si le Comte, ses successeurs ou les gens de sa maison ont dans le territoire un troupeau de cochons, brebis, chèvres, bœufs, juments, veaux ou tout autre troupeau gros et menu, ils payeront le dommage causé aux biens d'autrui comme le payent les particuliers. (...).*

Cette émancipation fut commune à de nombreux villages de Provence, une Provence relativement prospère au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Les historiens font état pour cette époque d'une augmentation de la croissance démographique des villes comme des campagnes. C'est probablement au début du XIV<sup>e</sup> siècle qu'un second moulin dit des Roubaud fut construit. Alimenté par le béal, il était situé sur le chemin de Roquevaire, à l'emplacement actuel de l'École de céramique, elle-même ancienne minoterie datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

Les guerres civiles et les épidémies de peste mirent malheureusement un arrêt brutal à l'essor économique amorcé au début du XIV<sup>e</sup> siècle. La mort du Comte Robert d'Anjou en 1343, plongea la

Provence dans une grave crise politique liée à sa succession. Les déboires de la Reine Jeanne de Naples, qui n'arrivait pas à asseoir solidement son trône, conduisirent les villes provençales dans la guerre civile : Aubagne n'échappa pas à ce triste sort.

Afin de mieux surveiller la contrée, la ville dota son église d'un clocher dès 1346 pour lui servir de vigie. L'aspect massif de sa construction témoigne encore aujourd'hui de cette utilisation. Selon le prix-fait, *"le mur bâti devait avoir trois palmes d'épaisseur hors de terre et à l'extrémité supérieure de l'escalier; il devait être construit une échauguette en pierres de taille pouvant contenir une sentinelle"*.

Le terrible fléau de la peste frappa, en premier, la cité en 1348. Le mal, venu de Marseille, fut propagé par les fuyards et les muletiers assurant les transports journaliers. Il atteignit bientôt toute l'Europe avec une telle ampleur que l'Histoire lui donna le nom de Grande Peste noire. A Aubagne, l'épidémie fut présente durant deux années consécutives, la mortalité était si grande que selon un juge de Marseille, les terres ne purent êtreensemencées faute de bras en 1350. Ce fléau réapparut de façon épisodique pendant la décennie suivante et particulièrement en 1361.

La ville, durement éprouvée, subit en même temps un nouveau drame : l'assaut des troupes de Philippe de Tarente et celles de Marseille, en 1357. La ville, pillée, et le château, incendié, furent victimes de la guerre entre leur seigneur Raymond II des Baux et la Reine Jeanne, dont le mari Louis de Tarente avait fait assassiner le père de Raymond : Hugues II des Baux. Malgré le souhait de la République de Marseille de voir le château d'Aubagne démoli, il fut réparé et abrita pendant plusieurs années les troupes de Philippe de Tarente. Il fut rendu par la Reine à Raymond II en 1363. Ce seigneur, afin de mettre la cité à l'abri, entreprit dès ce moment la reconstruction des fortifications dont il reste encore aujourd'hui des vestiges. Le plus important en est la Porte Gachiou (*"agacho"*, en provençal, est un lieu d'où l'on observe).



**La Porte Gachiou.** (photo AVA).

Nommée également Porte Royale, elle était l'entrée principale dans la cité avec la Porte Saint-Michel, toutes deux formaient un axe fort de traverse nord-est / sud-ouest. L'entrée à pied dans la ville était assurée par quatre portalets que le Docteur Barthélemy situe : montée de la Cité, montée de l'Echelle, montée Sainte-Rose et Gachiou. Ces trois derniers sont les seuls à avoir laissé quelques traces visibles dans le bâti : les axes de pénétrations dans la ville haute par les rues de l'Echelle et Sainte-Rose (marqués par la présence d'arceaux certainement plus tardifs) et les traces d'arrachement lors de la démolition, en 1898, du portalet de Gachiou que l'on peut voir à l'entrée est de la rue Gachiou.

Il est possible de dessiner le périmètre de ces remparts, qui enserraient l'habitat depuis le sommet de la colline jusqu'à la limite formée par les rues de la Tour, Gachiou, de Guin, le boulevard Georges Clemenceau, l'avenue Thérèse Neveu et le chemin d'Entrecasteaux. Un chemin couvert permettait de descendre vers l'Huveaune. Le rempart était renforcé par la présence de quatre tours carrées et d'une tour ronde. Parmi les premières, se trouvaient la tour de Clastre (elle abrite aujourd'hui les bureaux des Ateliers Thérèse Neveu), la tour de l'Horloge (démolie en 1898, elle se trouvait à l'entrée du square Arnaud Mathieu), la tour Gachiou (tours

visible en avancée dans la rue Gachiou) et la tour de la Dîme (située à l'entrée de la Montée de la Dîme). La tour ronde dite du Colombier, fut emportée par une crue de l'Huveaune en 1624. Elle se situait au bout de la rue de la Tour. Les fortifications furent terminées par François des Baux, frère de Raymond, vers 1374.

Malgré les désordres politiques qui secouaient la Provence, la fin du XIV<sup>e</sup> siècle marqua le début d'un nouveau développement de la cité. Alix des Baux, confirma par trois fois les franchises de la ville. Le conseil communal décida d'établir une police rurale (on peut penser qu'il fit de même pour une police urbaine mais il n'existe aucun document pouvant témoigner de son existence). Ce code concernait les dommages commis de jour ou de nuit aux propriétés par les troupeaux de tous genres, les chasseurs ou les voleurs; il réglait aussi les droits d'arrosage.

La Commune fit établir un nouveau pont sur l'Huveaune, plus large et en aval du Pont de Reine. Il porta les noms de Pont neuf ou Pont d'aval et permit de desservir plus directement les prés, dits de la Foire dont la première mention remonte en 1402. Ceux-ci s'étendaient entre l'Huveaune, la grande route de Marseille à Aubagne (chemin de Camp-Major) et le jardin seigneurial. Ces prés avoisinaient également le quartier de Pierrefeu ou du Peyron (situé aujourd'hui entre l'A501 et l'avenue Antide Boyer), à travers lequel coulait le ruisseau des Lignières avant de se jeter dans l'Huveaune. Ce quartier, hors la ville, était le lieu des exécutions et du pilori. Les différents toponymes, qui lui ont été attribués, attestent de l'utilisation des lieux: les Lignières (ligniero : le bûcher en provençal), Peironus, Pilonus, Pillare justice, vallon sanguinois, colle mal san... C'est également le lieu qui fut choisi pour établir la léproserie.

Alors que les croissances démographique et économique reprirent, les besoins des habitants repoussèrent les limites des terres cultivées. La population se tourna, à l'est du territoire, vers des espaces qui jusque là n'étaient que des marécages, causes de nombreuses fièvres fatales à la population. Elle entreprend d'en assécher le sol, pour assurer une culture céréalière, en entourant les parcelles de terres par des fossés pour assurer l'écoulement des eaux de surface. Le siècle suivant vit la réalisation des plus grands aménagements de drainage de ce quartier : il porte encore aujourd'hui le nom de Paluds, issu du provençal "*palun*", le marais.